



Communiqué de Presse

Paris, le 15 mars 2018

Agnès Buzyn, ministre des Solidarités et de la Santé, a reçu ce matin les représentants des salariés des établissements hospitaliers pour personnes âgées dépendantes (EHPAD)

La ministre a reçu ce jour les dix organisations syndicales de salariés qui demandaient à être reçues afin d'évoquer la situation dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées.

Dans un climat serein d'écoute réciproque et d'échanges, la ministre a confirmé qu'elle s'engageait à neutraliser les effets de la réforme de la tarification pour une durée qui reste à déterminer dans le cadre d'un travail approfondi entre les fédérations et le médiateur M. Pierre Ricordeau. L'objectif est d'assurer qu'aucun établissement ne soit mis en difficulté en raison de l'application de la réforme sur le terrain, en lien avec les ARS et les conseils départementaux. La ministre a redit son souci premier d'une prise en charge des personnes de qualité et préservant la dignité.

La ministre a souligné sa préoccupation en ce qui concerne les conditions de travail des professionnels de l'aide à domicile et exerçant au sein dans les établissements. Elle a indiqué qu'elle poursuivait le chantier ouvert sur la qualité de vie au travail avec les branches professionnelles. Elle a aussi indiqué la nécessité d'une réflexion d'ensemble sur la formation, le parcours de carrière et le référentiel de compétences des aides-soignants.

La ministre a confirmé la tenue de concertations au mois de mars qui doivent aboutir à des orientations stratégiques pour le début du mois d'avril sur le sujet général du vieillissement et de la prise en charge des personnes âgées. Ce sujet comprend la question des financements mais aussi celui de l'organisation du secteur de la prise en charge des personnes âgées, au domicile comme en établissement.

La ministre a aussi indiqué l'ouverture d'un cadre de travail en commun avec l'Assemblée des départements de France sur les sujets du financement et du pilotage de la dépendance.

Contact presse :

Ministère des Solidarités et de la Santé

01 40 56 60 60 – sec.presse.solidarites-sante@sante.gouv.fr